



Informations gardiennages 2021

En raison de la pandémie de COVID-19, les mesures sanitaires mises en place l'année passée sont toujours en vigueur.

La buvette des Graviers ouvrira le 1^{er} mars 2021 pour la nouvelle saison, et les mesures suivantes sont applicables :

1. Toute personne se rendant au chalet des Graviers est tenu d'appliquer les règles d'hygiène et de conduite ;
2. Se laver les mains régulièrement. Du gel désinfectant ainsi que du savon sont mis à disposition aux toilettes et à la cuisine ;
3. 5 personnes au maximum, gardiens compris, sont autorisées à séjourner dans le chalet, y compris pour y dormir ;
4. Le plan de tables à l'intérieur du chalet ne doit pas être modifié ;
5. Les gardiens qui ne souhaitent pas effectuer leur gardiennage compte tenu de la pandémie sont priés d'en informer rapidement les responsables de la buvette (Sébastien Hadorn 078 773 85 24 ou Bryan Fantini 079 369 49 96) ;
6. Les clés de la buvette sont à retirer à la Zurich Assurance pour les séjours du week-end et au magasin Royal Pêche pour les séjours en semaine. **Elles doivent impérativement être restituées à l'endroit où elles ont été prises !**
7. **Les recettes de caisses doivent exclusivement être déposées à la Zurich Assurance ;**
8. **Les sacs poubelles seront directement disponibles à la buvette des Graviers ;**

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration et vous souhaitons une excellente saison de pêche.

Avec nos meilleures salutations.

La commission buvette, le 3 février 2021